



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/19 du 18 mars 2025

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
A LA LUDOTHEQUE POUR LA PERIODE 2024-2027 : AUTORISATION DE PROGRAMME**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Dix-Huit Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Onze Mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC
M. Pierre-Claude MONNIER à M. Nicolas FLEURIER
Mme Pauline SPINAS-BEYDON à Mme Martine AUBIN
Mme Catherine DUPONT à Mme Isabelle ARPIN

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250318-DE-19-2025-DE
A.R. du 27/03/2025
Publié le 24/04/2025
Le Président

N°2025/19 du 18 mars 2025

Bernard JAMET

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
A LA LUDOTHEQUE POUR LA PERIODE 2024-2027 : AUTORISATION DE PROGRAMME**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2019/80 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2019 relative à la mise en place du règlement intérieur du Centre social,

Vu la délibération n°2022/22 du 10 mars 2022 du Conseil Municipal autorisant la signature de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF,

Vu la délibération n°2024/78 du 17 décembre 2024 du Conseil d'Administration du CCAS autorisant la signature de la convention d'objectifs et de financement pour une subvention dédiée au fonctionnement de la ludothèque,

Considérant l'ouverture du Centre Social - espace Eliane Chouchena en septembre 2019,

Considérant que la ludothèque du Centre social, mise en place en 2019, est un équipement favorisant les liens parents-enfants, où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et les animations ludiques,

Considérant qu'en février dernier, la CAF a transmis au CCAS pour signature, la convention d'objectifs et de financement en vue de l'octroi d'une subvention d'investissement à la ludothèque pour la période 2024 - 2027.

Considérant que cette aide s'adresse aux ludothèques soutenues par une collectivité locale signataire d'une Convention territoriale globale (CTG) et vise à :

- Maintenir l'offre existante.
- Harmoniser le cadre des exigences de la branche Famille, les missions attendues et les activités.
- Développer les ludothèques sur les territoires prioritaires en complément des autres services aux familles (EAJE, LAEP, lieux ressources pour les parents, Centre social).

Considérant que cette subvention s'élève à un montant de 5 613,60€ et servira à l'achat de mobiliers, de petits matériels, d'équipements pédagogiques et aux aménagements extérieurs.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 12

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention CAF d'objectifs et de financement pour la subvention d'investissement de la ludothèque pour la période 2024-2027 – autorisation de programme, ci annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS